## Réglement de l'offre eplouribousse

- Offre limitée à la France métropolitaine,
- Aux seuls établissements dont l'un des agents aura participé à l'une des deux visioconférences de présentation,
- Forme de la candidature : Par mail de la direction du SCD de l'Etablissement candidat à la direction du Service des Bibliothèques de l'Université de Strasbourg à compter du 30 mars 2021 14:00 (sous réserve de modification dont les participants aux visioconférences de présentation seront informés le cas échéant)

Le mail de candidature sera adressé en copie au responsable du Pôle collection et au développeur de l'application :

- o Pour M. Gemmerle, directrice : mgemmerle@unistra.fr
- o Copie à N. Di-Méo, responsable du pôle collections : nicolas.dimeo@unistra.fr
- o Copie à G. Gressot, développeur : gressot@unistra.fr

La candidature implique que la direction du service informatique de l'établissement candidat a été contactée pour accord ; son représentant devra être clairement mis en copie du message de candidature.

- Il est demandé d'envoyer le mail de candidature avec notification de distribution et demande d'accusé de réception : c'est l'heure de réception du message qui fera foi.
- Contenu de l'offre :
  - o Réponses aux questions de l'équipe informatique chargée du déploiement
  - o Aide au paramétrage complet de la base de données : Cette aide se fera à distance ; il est même possible d'envisager que ce paramétrage soit entièrement confié à l'Université de Strasbourg sous réserve que l'établissement accepte de confier les données nécessaires : extractions Sudoc, mail des utilisateurs, motifs d'exclusions etc. Dans ce cas, l'Université de Strasbourg s'engage à ne pas conserver ces données audelà de la période de paramétrage.
  - o Formation sur deux demi-journées de l'ensemble des utilisateurs y compris l'administrateur (en présentiel si les règles sanitaires le permettent, en visioconférence sinon)
  - o Assistance à distance pendant une durée d'un an à compter du lendemain de la date de formation : Le concepteur de l'application s'efforcera de répondre aux demandes dans un délai raisonnable (Les demandes de développement qui ne bénéficieraient pas à l'ensemble de la communauté potentielle des utilisateurs sont exclues)
- Aspect légal :

Cette action de promotion ne se fonde sur aucun règlement opposable juridiquement ; elle repose sur la confiance réciproque, la

bonne volonté de chacun et l'intérêt du Service des Bibliothèques de Université de Strasbourg de respecter scrupuleusement ses engagements.

Service des Bibliothèques de l'Université de Strasbourg. Strasbourg, le 18/01/2021